
Dispenses : valorisation de crédits (VC)

Vous pouvez valider certaines UE par valorisation de crédits.

Liste des UE pour lesquelles une demande de dispense par VC peut être demandée :

- Acoustique - Acoustique spécifique
- Analyse de texte
- Aspects légaux et juridique
- Analyse musicale
- Encyclopédie de ma musique
- Histoire de la musique - Histoire approfondie de la musique
- Histoire de la littérature
- Histoire des spectacles
- Histoire du jazz
- Histoire comparée des arts
- Introduction à la philosophie
- Introduction à la psychologie
- Introduction à la sociologie
- Introduction aux politiques de la culture
- Marketing
- Organologie
- Théorie de la musique ancienne
- Psychopédagogie

Vous pouvez solliciter une dispense par VC pour les UE qui sont dans le même bloc ou un bloc inférieur à celui de votre cours principal.

Quand vous êtes en première année d'instrument, vous pouvez solliciter des dispenses pour les UE listées ci-dessus du premier bloc, quand vous êtes en deuxième année d'instrument, vous pouvez solliciter des dispenses pour les UE du deuxième bloc (et éventuellement du premier)

Pour qu'une dispense par VC soit accordée, vous devez avoir suivi et réussi un cours similaire dans l'enseignement supérieur / universitaire. La preuve devra être apportée par un relevé de notes du Conservatoire ou de l'Université qui a dispensé le cours, ce relevé de notes précisera l'intitulé du cours, la note obtenue et le nombre de crédits associés à ce cours.

Les documents en français, anglais, néerlandais, allemand, italien et espagnol sont acceptés.